

CONDITIONS DES VENTES AUX ENCHERES POUR LES ADJUDICATAIRES

- VENTES JUDICIAIRES :

Les frais à la charge de l'adjudicataire, en sus du prix d'adjudication,
sont de 12 % HT soit 14,35 % TTC

- VENTES VOLONTAIRES :

Les frais à la charge de l'adjudicataire, en sus du prix d'adjudication,
sont de 15 % HT soit 17,94 % TTC